



Compte-rendu
Commission Locale de l'Eau
27 janvier 2025 – 10h00
Locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté

Membres représentés :

Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis

Absents - excusés :

Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Hervé Guélou, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres)

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Le Leer, Association Eau et Rivières de Bretagne

Monsieur Jean-Luc Pichon, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer

Monsieur Jean-François Jeandet, Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Madame Lechenne, Association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) Lannion-Trégor Goëlo

Absents/excusés :

Monsieur Yves-Marie Le Lay, Association Côtes d'Armor Nature Environnement

Monsieur Jean-Pierre Jacob, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion

Monsieur Michel Le Guen, Association des propriétaires riverains des Moulins de Bretagne

Monsieur Jean Acquere, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Madame Edwige Kerboriou, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Représentant, Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et

Groupe des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB)

Monsieur Erwan Daniel, Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor

Madame Charlotte Le Bris, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (8 membres)

Etaient présents :

Monsieur Stéphane Vighetti représentant de l'Office français de la Biodiversité

Monsieur Pierre Prod'homme représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Membres représentés :

Madame Léa Thiébaud, cheffe de la mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor (MISEN des Côtes d'Armor) ayant donné pouvoir à monsieur Stéphane Vighetti

Absents :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor ou son représentant

Monsieur le chef de la mission interservice sur l'eau et de la nature du Finistère ou son représentant (Monsieur Hoeffler MISEN du Finistère)

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bretagne ou son représentant (DREAL Bretagne)

Monsieur le directeur département des territoires et de la mer des Côtes d'Armor ou son représentant

Assistaient par :

Monsieur Jean-Yvon Coatanlem, conchyliculteur

Monsieur Hervé Lasalle, Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières

Monsieur Samuel Jouon, Lannion-Trégor Communauté

Madame Lucille Inizan, Lannion-Trégor Communauté
Monsieur Ronan Tassel, Lannion-Trégor Communauté
Madame Gwenaëlle Briant, Lannion-Trégor Communauté
Madame Laure Alba, Lannion-Trégor Communauté
Madame Lucie CHAUVIN, Lannion-Trégor Communauté

Ordre du jour :

- **Avis de la CLE sur le projet éolien de Loguivy-Plougras**
- **Avis de la CLE sur les modifications apportées à la base de données « zones humides »**
- **Focus sur la qualité des eaux littorales**
- **Actualités et questions diverses**

Pièces jointes :

-  **Diaporama**
-  **Diaporama – Projet éolien du groupe Aspiravi sur la commune de Loguivy-Plougras**
-  **Avis de la CLE portant sur la modification de l’inventaire des zones humides dans le cadre du projet éolien du groupe Aspiravi sur la commune de Loguivy-Plougras**
-  **Avis de la CLE portant sur l’actualisation de l’inventaire des zones humides du SAGE Baie de Lannion**

Madame Annie Bras-Denis introduit la séance.

1. Présentation du projet éolien du groupe Aspiravi sur la commune de Loguivy-Plougras

Intervenants :

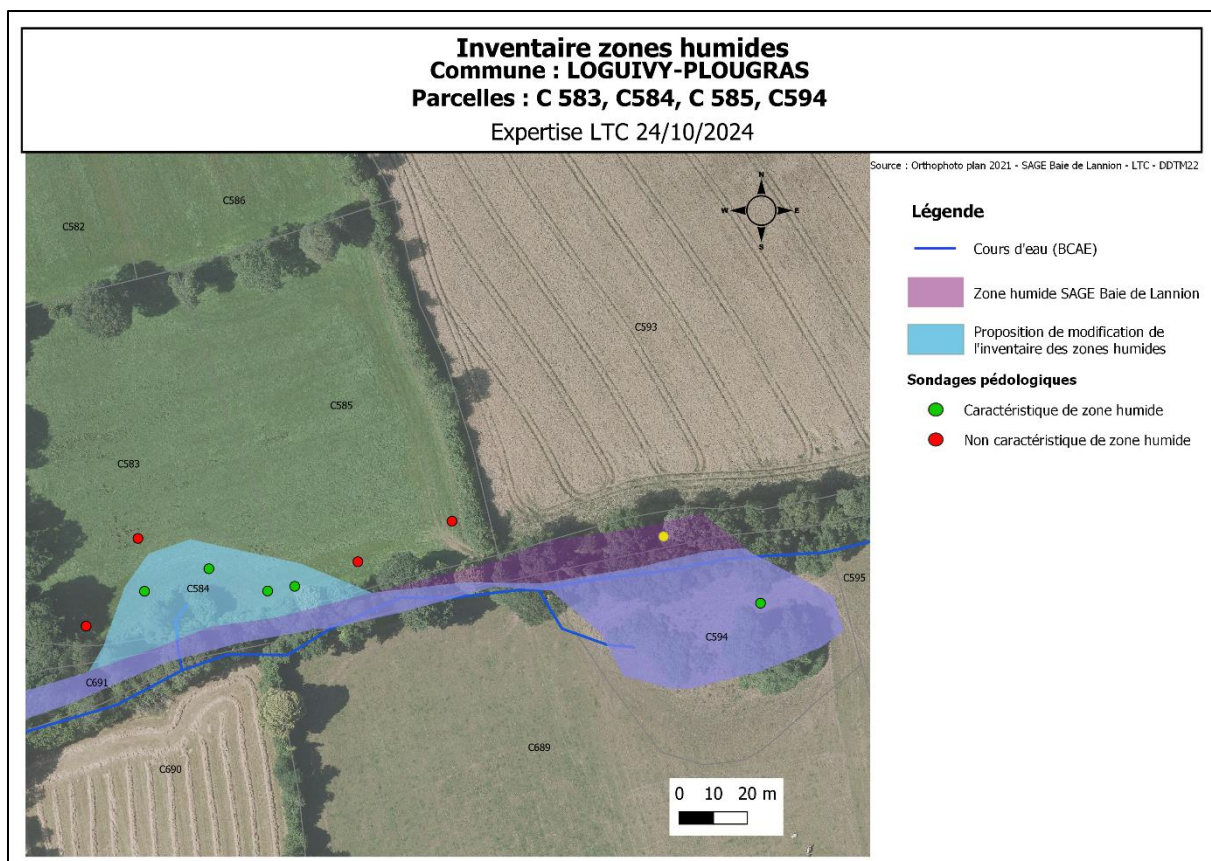
Lionel Le Garrec Responsable Développement EnR Bretagne Groupe Aspiravi
Edwin Kerboriou Responsable éolien France Groupe Aspiravi

 **Cf. Diaporama du groupe Aspiravi**

Présentation du dossier :

Le groupe Aspiravi porte un projet d’installation de deux ou trois éoliennes sur la commune de Loguivy-Plougras, au niveau du lieu-dit du Dresnay. Ce projet est nommé Park Nevez An Dresnay.

La société Aspiravi a sollicité la cellule d’animation du SAGE Baie de Lannion en amont du dépôt du projet auprès de la DREAL Bretagne. Une expertise des zones humides a été organisée le 24 octobre 2024 sur site afin de préciser les contours des zones humides identifiées dans le secteur. Les inventaires « zones humides » ont été réalisés par le service milieux aquatiques de Lannion-Trégor Communauté. Des modifications sont proposées à l’inventaire sur les parcelles cadastrales n° OC 583, OC 584, OC 585, OC 594 à Loguivy-Plougras.



Les représentants du groupe Aspiravi ont présenté le projet à la Commission Locale de l'Eau. Un diaporama précisant la localisation envisagée pour l'implantation des éoliennes, les chemins d'accès envisagés, un état environnemental initial a été adressé aux membres de la CLE le 23 janvier.

Décision :

Au regard des orientations et dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Baie de Lannion approuvé le 11 juin 2018 :

Orientation 16 : Ne pas remettre en cause l'atteinte ou le maintien du bon état écologique

Disposition 40 : Associer les structures porteuses du SAGE et des contrats de bassins en amont des projets

Orientation 21 : Protéger et gérer les zones humides

Disposition 55 : Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme

Disposition 56 : Eviter toute dégradation des zones humides

Orientation 22 : Protéger et valoriser le maillage bocager (haies et talus)

Disposition 59 : Préserver la maille bocagère ayant un rôle stratégique sur la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme

La Commission Locale de l'Eau formule un avis favorable aux propositions de modifications de l'inventaire des zones humides sur les parcelles cadastrales OC 583, OC 584, OC 585, OC 594 à Loguivy-Plougras.

Le projet d'implantation d'éoliennes se situe en dehors des zones humides. Il n'est donc pas concerné par la règle n°2 du SAGE Baie de Lannion encadrant les nouveaux projets conduisant à la destruction des zones humides.

Au vu des éléments transmis, il apparaît que le projet et notamment la création des chemins d'accès aura un impact sur le bocage. L'ensemble des linéaires bocagers impactés sont inscrits au PLU, au titre de la loi paysage. **La Commission Locale de l'Eau rappelle au porteur de projet que l'aménagement des chemins d'accès doit être réalisé dans le respect des règles en vigueur en matière de protection du bocage** : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loguivy-Plougras, Bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) de la Politique Agricole Commune (PAC)).

La Commission Locale de l'Eau formulera de nouveau un avis au moment de la sollicitation de la DREAL Bretagne sur un dossier complet.

Décompte des votes : aucun vote « contre » / aucune abstention / 18 votes « pour » sur 18 votants présents ou représentés

 **Cf. avis de la CLE n°25_2025**

Relevés des échanges :

Deux projets d'implantation d'éoliennes sur la commune de Loguivy-Plougras sont présentés par le groupe Aspiravi.

L'échange porte sur la création des chemins d'accès pour le transport des éoliennes au moment de leur implantation, leur maintenance et l'accès du SDIS. La largeur du chemin nécessaire pour l'intervention du SDIS est de 3.50 m mais ces chiffres restent à préciser dans l'étude en cours sur la création des chemins d'accès. Ces chemins auront un impact sur le bocage. La CLE rappelle que le SAGE fixe un objectif de protection du maillage bocager.

Monsieur Yvon Le Creff précise, que lors de la visite sur le terrain organisée le 24 octobre 2024, la commune a constaté que des parcelles agricoles n'étaient pas exploitées. En échangeant avec l'exploitant, il s'est avéré que les conditions d'accès étaient en cause. C'est pourquoi, la commune a proposé que le projet prévoit un réaménagement du chemin existant.

Monsieur Ronan Tassel, du service Forêt Bocage de Lannion-Trégor Communauté, s'est rendu sur site en novembre dernier. Le passage des camions du SDIS est possible sur le cheminement en question mais ce qui posera des difficultés et un impact sur le bocage, dans la configuration actuelle, c'est la phase chantier qui nécessitera des marges de manœuvre plus larges (4/ 4,5 m).

En réponse à **Monsieur Jean-Luc Pichon** qui s'interroge sur l'état actuel du bocage, **monsieur Ronan Tassel** précise que le bocage est fonctionnel. Un entretien est néanmoins nécessaire (arbres à enlever).

Madame Annie Bras-Denis précise que madame Léa Thiebaud (MISEN 22) absente ce jour a indiqué par mail l'importance d'étudier l'impact cumulé des projets éoliens dans ce secteur sur la ressource en eau et la biodiversité et de rappeler les règles en matière de protection de la biodiversité.

Il est proposé d'organiser une rencontre avec la DREAL Bretagne pour échanger de ces projets.

Madame Annie Bras-Denis souligne positivement la possibilité l'implication de la population dans le projet.

Ce jour, l'avis de la CLE portera sur la modification apportée à l'inventaire des zones humides afin de permettre au groupe ASPIRAVI d'avancer sur le projet. Le dossier final sera déposé par le groupe ASPIRAVI à la DREAL pour mi-2025. La CLE réétudiera le dossier à ce moment.

Monsieur Edwin Kerboriou conclue sa présentation en rappelant l'importance pour le groupe de prendre en compte l'avis de la CLE dans un souci de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

2. Actualisation de l'inventaire des zones humides du SAGE Baie de Lannion

Intervenant : Lucie Chauvin, Lannion-Trégor Communauté coordonnatrice SAGE Baie de Lannion

Exposé :

Dans le cadre des demandes de contractualisation de MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), de demandes de certification d'urbanisme, de déclaration préalable, de permis d'aménager ou de permis de construire, la direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté, accompagnée de la cellule technique du SAGE Baie de Lannion, a réalisé les retours terrains suivants afin de préciser l'inventaire des « zones humides ».

Décision :

La Commission Locale de l'Eau émet **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

TREBEURDEN OA 252
TREBEURDEN AI 385
TREBEURDEN AD 872
TREBEURDEN OA 1882
TREGASTEL BI 124
TREGASTEL BI 298
TREGASTEL OA 1024
PLOUMILLIAU ZP 16
LANNION OE 1869 – OE 1867
PLOULEC'H OB 1287
TREGASTEL BI 198
PLEUMEUR-BODOU AE 277
LOGUIVY-PLOUGRAS B487, B489, B490, B491, B492, B493, B498
PLOUGRAS OD 316
LOGUIVY-PLOUGRAS OC 583, OC 584, OC 585, OC 594
TREBEURDEN OB 532, OB 533
TREBEURDEN AB 60 et AB 33
PLEUMEUR-BODOU OD 1578

Ces modifications seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.

L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, à la Direction Aménagement de Lannion-Trégor Communauté, à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.

Décompte des votes : aucun vote « contre » / aucune abstention / 18 votes « pour » sur 18 votants présents ou représentés
--

 Cf. avis de la CLE n°26_2025

Relevés des échanges :

Monsieur Joël Le Jeune s'interroge sur le nombre important de modifications apportées à l'inventaire des zones humides.

Madame Annie Bras-Denis précise que les inventaires réalisés dans le cadre des projets, comme le projet éolien présenté ce jour, cherchent le détail. Depuis qu'elle est présidente de la CLE du SAGE, les inventaires en milieu rural sont plutôt corrects. En revanche, en zone urbaine, les zones humides résiduelles, surtout sur les communes littorales font l'objet d'inventaire complémentaires.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de Lannion-Trégor Communauté, nous avons fait le choix de retirer des zones à construire les zones humides afin de ne pas donner de faux espoirs aux propriétaires privés et de réfléchir à l'objectif « zéro artificialisation nette » ZAN en connaissance des zones inconstructibles.

Monsieur Eric Le Creurer rejoint cette analyse et souligne la qualité du travail réalisé par les techniciens de LTC en charge des inventaires de zones humides. Dans les bourgs, tout n'a pas été répertorié. Ces inventaires complémentaires sont nécessaires pour bien définir les projets.

Monsieur Pierre Prodhomme rappelle que beaucoup de moyens financiers ont été alloués pour la réalisation des inventaires zones humides sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion. Il s'étonne de toutes ces modifications.

Madame Gwenaëlle Briant précise que les inventaires réalisés sur la zone rurale ont été réalisés selon une démarche validée par la CLE : un premier inventaire était réalisé sur les exploitations agricoles puis un second, en suivant le réseau hydrographique. Sur les communes littorales, certains inventaires ont été menés par des bureaux d'étude qui n'appliquaient pas la même démarche, ni la même méthode.

Madame Lucie Chauvin précise que la règle du SAGE protégeant les zones humides est stricte. Ses modifications démontrent sa bonne prise en compte.

3. Focus sur la qualité des eaux littorales

Intervenant : Laure Alba, chargée de mission qualité des eaux littorales à Lannion-Trégor Communauté

Madame Lucie Chauvin rappelle brièvement les orientations et objectifs fixés dans le SAGE en matière d'atteinte du bon état des eaux littorales (cf.diaporama).

Madame Laure Alba revient sur une demande d'information formulée en CLE le 12 décembre dernier sur les débordements. Elle présente la fiche type d'information qui est transmise aux communes en cas de débordement.

Monsieur Joël Le Jeune demande si ces fiches déclenchent des analyses par les services de l'Etat.

Madame Laure Alba précise que ces analyses sont réalisées par les communes, et non l'ARS. La problématique pour les communes reste le délai de réception des résultats. 48 heures c'est long.

Madame Annie Bras-Denis fait un retour des interventions qui a eu lieu au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE). Les collectivités du secteur de la Baule se sont équipées d'un laboratoire et ont défini un espace de quiétude pour les oiseaux.

Monsieur Jean-Luc Pichon s'interroge sur le suivi de la qualité de l'eau hors saison de baignade (suivis ARS du 15 mai/15 septembre). Les activités nautiques ne manquent pas en hiver, qu'en est-il du suivi de la qualité des eaux littorales ?

Madame Annie Bras-Denis retient cette question. Effectivement, nous devons nous interroger sur ce point, d'autant plus que ces activités ont augmenté sur certains spots.

Monsieur Jean-Luc Pichon s'interroge sur les risques liés aux épandages sur certains bassins versants.

Madame Laure Alba précise que des diagnostics agricoles ont été réalisés sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet, contributeurs aux zones de baignade de Saint Michel en Grève bourg et de la baie de la Vierge (études SAGE Baie de Lannion 2017/2019). Actuellement, des diagnostics agricoles sont prévus dans le cadre de l'étude portant sur l'élaboration d'un profil de vulnérabilité conchylicole en estuaire du Léguer (étude projet de territoire sur le bassin versant Vallée du Léguer).

Le diagnostic agricole comprend une analyse de la gestion des eaux pluviales au niveau du siège d'exploitation et des pratiques, dont l'épandage sur les parcelles.

Monsieur Le Jeune constate que la qualité des coquillages (pointe de Séhar, Beg ar Vorn) ne s'améliore pas malgré les travaux pour réhabiliter les systèmes d'assainissement.

Monsieur Cédric Seureau précise que Lannion-Trégor Communauté met désormais en demeure les propriétaires qui ne réalisent pas les travaux de réhabilitation de leur branchement ou de leur dispositif d'assainissement individuel. La moitié des dossiers a été remise aux normes.

Monsieur Cédric Seureau précise que pour accompagner ces réhabilitations, la collectivité a sollicité des aides de l'Agence de l'Eau et de la Région Bretagne.

Monsieur Pierre Prod'Homme évoque des techniques de détection par analyse de cortège d'algues pour détecter les ANC fuyards (technique utilisée par la régie publique de l'eau An Dour).

Madame Annie Bras-Denis souligne l'importance de la portée à connaissance de l'état du système d'assainissement par les notaires aux acquéreurs en cas de vente. L'acheteur est dans l'obligation de réaliser les travaux de remise aux normes du système d'assainissement individuel dans un délai d'un an.

Pour rappel. SAGE Baie de Lannion / disposition 29

Disposition 29 : Veiller à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières

Les groupements de collectivités compétents veillent à la mise en conformité des assainissements non collectifs lors des transactions immobilières. Pour ce faire, elles s'assurent de la bonne coordination entre les services « Urbanisme » et « SPANC ».

Madame Laure Alba, en réponse à Monsieur Jean-Yvon Coatanlem précise que l'origine des bactéries fécales E.coli ne peut pas être identifiée avec les techniques actuelles.

Madame Laure Alba précise que les réceptions à venir des prochaines stations d'épuration (calendrier prévisionnel précisé dans le diaporama) devraient améliorer la qualité des eaux.

Madame Lucie Chauvin précise que des suivis des concentrations en E.coli sont réalisés mensuellement sur les cours d'eau. Ces analyses seront reprises dans le tableau de bord du SAGE et seront corrélées à la qualité des zones de baignade, de pêche à pied et conchylicoles.

4. Actualités et questions diverses

Relevé des échanges :

Le 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2025/2030) a été présenté le 14 janvier dernier à Saint-Brieuc.

 **Cf. Diaporama**

Monsieur Jean-Yves Le Corre trouve scandaleux que les redevances des consommateurs d'eau payent les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) plutôt que l'axe II de la PAC. Monsieur Thierry Burlot, Président du Comité du bassin Loire-Bretagne, l'a d'ailleurs pointé dans son propos introductif le 14 janvier lors de la présentation du 12^{ème} programme.

Monsieur Jean-Yves Le Corre considère que ce prélèvement de l'Etat sur le budget de l'Agence de l'eau est une ponction de la population sans qu'elle le sache.

Monsieur Pierre Prod'Homme précise que les redevances de l'agence de l'eau font l'objet d'une validation au Sénat. Ce dernier valide annuellement les budgets des agences. Pour le bassin Seine Normandie, le budget est plus important mais les enjeux le sont aussi.

Monsieur Eric Le Creurer souligne que la protection de la ressource en eau est un sujet primordial. Les coûts de mise en œuvre, petit et grand cycle de l'eau, sont importants.

Prochaine réunion :

InterCLE SAGE Argoat Trégor Goëlo et SAGE Baie de Lannion
Vendredi 21 mars 2025, 10h00, auditorium de la médiathèque de Pluzunet

Ordre du jour :

- **Consultation des Commissions Locales de l'Eau sur les enjeux du futur SDAGE Loire-Bretagne (2028/2033) et sur le Plan de gestion des risques d'inondation Loire-Bretagne (PGRI)**
- **Présentation de la stratégie de gestion des eaux pluviales urbaines de Lannion-Trégor Communauté et du zonage de gestion des eaux pluviales soumis à enquête publique**

Fin de séance 12h30

Madame Annie Bras-Denis
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion